



# DÉLIBÉRATION

## du 27 janvier 2026

Présents : 20 Excusés : 5 3 pouvoirs Absents : / Votants : 23 En exercice : 25	<p>L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de <b>Mme Nadine YOU, Maire.</b></p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Turkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Laura BRETAUD (ayant donné pouvoir à Mme Estelle GOIMBAUD), M. Bruno CHICOISNE, Mme Agnès LEMARIE (ayant donné pouvoir à Mme Rosalie OUTIN), Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY (ayant donné pouvoir à Mme Laurence BERNARD TANGUY),</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Marie LE ROUX - LARDEUX</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Isabelle LEAUTE</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 21 janvier 2026</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>5/02/2026</u> Publiée, le <u>6/02/2026</u> Notifiée, le	
<b>Délibération n°26.1.02</b>	<b><u>VOIRIE RESEAUX ENVIRONNEMENT</u></b> <i>Conventions 2026_001 et 2026_002 de servitude avec ENEDIS - La Grette - ZD201</i>

Une ligne haute tension A (HTA) est actuellement implantée sur les parcelles cadastrées ZD numéros 626 et 627, appartenant à un propriétaire privé. ENEDIS souhaite déplacer cette ligne pour l'implanter sur la parcelle cadastrée ZD numéro 201 appartenant à la Commune.

À ce titre, deux conventions sont proposées pour le déplacement de cette ligne :

- convention permettant la pose du câble électrique HTA,
- convention pour la pose d'un poteau Béton HTA.

Les conventions prévoient les modalités suivantes :

- conventions conclues à titre gratuit et pour la durée de vie des ouvrages implantés,
- ENEDIS implantera une canalisation souterraine de 3m de long,
- ENEDIS pourra effectuer l'entretien, l'élagage, l'abattage des plantations gênant l'ouvrage,
- Les agents d'ENEDIS ou de toute entreprise mandatée par ENEDIS pourront pénétrer sur la parcelle pour les besoins de l'ouvrage.

**Après avoir entendu cet exposé,**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (23 voix)**

► **APPROUVE** la signature des conventions CONV\_2026\_001, CONV\_2026\_002 relatives à l'installation d'un poste de transformation électrique pour la tranche 6 de la ZAC Cour des Bois

► **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération

Isabelle LEAUTE  
Secrétaire de séance

Le Maire,  
Nadine YOU